AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2021-11-0017 IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 457, SOIT AU 1258, 9E RANG

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022, qui se tiendra à compter de 20 h, à huis clos et par visioconférence, conformément aux arrêtés ministériels du 26 avril 2020 (2020-029), du 4 juillet 2020 (2020-049) et du 20 décembre 2021 (2021-09).

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

Bâtiment accessoire « garage » :

- Autoriser une marge arrière de 0,17 mètre au lieu de 1,5 mètres tel que prescrit à l'article 74 C) du règlement de zonage.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 7 mars 2022, à 16 h :
  - par la poste au 893, rue Moreau Wickham (Québec) J0C 1S0;
  - par courriel à : dg@wickham.ca.

Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

DONNÉ À WICKHAM CE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2022.

Réal Dulmaine
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Réal Dulmaine directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Wickham, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure 2021-11-0017 à l'hôtel de ville et sur notre site internet (www.wickham.ca), conformément au Règlement numéro 2019-04-888, le quinzième jour du mois de février 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de février 2022.

Réal Dulmaine
Directeur général et greffier-trésorier